

**PROPOSITION
D'UN PLAN DE GESTION
0 PHYTO
SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE VENDEUVRE-SOULAINES**

1) DESCRIPTION GENERALE :

Depuis un an, la commission STMG a participé à différentes réunions et démonstrations de matériels afin de vous proposer les solutions et matériels les plus adaptés au territoire tout en essayant de minimiser les coûts pour les communes.

Dans ce contexte, il en est ressorti 2 grands axes :

1-1) *Informier et sensibiliser les élus, les scolaires et le grand public* :

Un vaste programme sur 5 ans a été validé par la Communauté et sera mis en place par le CPIE sur l'ancien territoire de la CCS et par le PNR sur l'ancien territoire de la CCR.

A ce titre, des actions ont déjà été menées : la réalisation d'une plaquette d'information distribuée à tous les habitants, une réunion d'information aux élus, réalisation de plantations et semis d'essais d'herbes sauvages sur le Domaine St-Victor dans le cadre du projet NOVAFLORE

Des actions restent à conduire : animations pour les scolaires, réunions publiques dans les communes.

1-2) *Gestion des espaces publics* :

Fin 2016, nous avons demandé à la FREDON Champagne Ardenne de nous établir un plan de gestion différencié sur la commune de Soulaines dans le but de nous en servir comme support de réflexion et de nous permettre d'obtenir l'accompagnement financier de l'AESN à hauteur de 50% pour l'achat de matériels et la mise en place du programme d'informations et de sensibilisations.

Les conclusions de ce plan de gestion nous ont permis de classer les espaces publics à entretenir en 4 zones de la manière suivante :

- Zone 1 à enherber : Espaces publics à végétaliser avec entretien par tonte,
- Zone 2 désherbage civique : Espaces publics où les citoyens entretiennent la devanture de leur maison ou en organisant des « journées vertes » sur la base du volontariat,
- Zone 3 état naturel : espaces publics laissant la nature faire avec ou sans entretien,
- Zone 4 à traiter : Espaces publics perméables et imperméables à maintenir propre par des méthodes alternatives (vapeur, thermique et brosse de désherbage).

2-) REALISATION DU PLAN DE GESTION :

Il appartient à présent aux élus de chaque commune, de classer chaque espace public par zone.

Pour ce faire, il conviendrait de :

- Décider des solutions souhaitées pour l'entretien des espaces publics (à aborder en Conseil municipal si vous le souhaitez ou si cela n'a pas déjà été fait)
- Editer un plan de la commune au format A3 pour matérialiser les zones (code couleur)

- Informer la Communauté de Communes des besoins identifiés sur le territoire de la commune en interventions de leur part
- Informer et demander aux citoyens de s'engager dans une démarche de désherbage civique si cette solution est retenue.

Une aide technique sur le terrain peut vous être apportée par un technicien de la CCVS.

3-) CHOIX DES MATERIELS ET SEMENCES :

Suite aux différentes démonstrations de matériels et essais de végétalisation, nous avons retenu ce qui suit :

- Achat de 2 machines de désherbage à vapeur pour le traitement des zones 4 sur sols perméables principalement trottoirs graviers)
- Achat de 2 désherbeurs à gaz pour le traitement des petites surfaces en zone 4 à faire en urgence comme pour un deuil, une cérémonie....
- Achat d'une brosse de désherbage pour le traitement des zones 4 sur sols imperméables (pavés, dalles, caniveaux...)
- Achat de semences peu poussantes (Top Green III) pour végétaliser les zones 1.

4-) DESCRIPTIF DES SOLUTIONS/MATERIEL :

Désherbeur vapeur : Technique qui permet de chauffer l'eau à une température de 140 degrés agissant sur les jeunes pousses pour une durée de rémanence estimée de 4 à 5 semaines. De 4 à 6 passages/an seront nécessaires pour maintenir un sol propre.

Désherbeur à gaz : Technique permettant de pulser de l'air chauffée à 400 degrés sur une largeur de 40 cm agissant sur les jeunes pousses pour une durée de rémanence de 4 à 5 semaines. Cette solution permet une intervention rapide avec un résultat visuel rapide.

Brosse de désherbage : Technique à utiliser uniquement sur sol imperméable comme les caniveaux, pavés, fissures d'enrobés, dalle pour une durée de rémanence estimée de 5 à 6 semaines. Peut-être utilisée pour le désherbage ou le démoussage. Un nettoyage par balayage ou soufflage sera nécessaire juste derrière.

Végétalisation : Semer des graines peu poussantes sur un sol caillouteux afin de diminuer les surfaces à désherber. Technique nécessitant un investissement la 1^{ère} année puis une tonte régulière comme les autres espaces verts. Ne convient pas à tous les types de sols selon sa nature et son exposition.

5-) AIDE TECHNIQUE :

Une aide technique peut vous être proposée en contactant Mr THIERIOT Mickaël, responsable des services techniques au 06 74 68 33 45



**Vendeuve
Soulaines**

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



PLAN DE GESTION 0 PHYTO

Je soussigné Mme/Mr.....

Maire de la commune de.....

Souhaite :

- Etablir un plan de gestion 0 phyto
- Rencontrer un technicien de la C CVS pour conseils de l'élaboration du plan 0 phyto

Les demandes de RDV devront avoir lieu entre le 02 et 31 janvier 2018 selon les disponibilités du technicien et à envoyer par mail à l'adresse suivante : mickael.thieriot@orange.fr

Contact téléphonique : Mickaël THIERIOT au 06 74 68 33 45